

La remise en cause des syndicats d'énergies dans leur compétence d'AODE auraient de lourdes conséquences pour nos communes rurales, ce qui nécessite notre mobilisation collective à travers la motion proposée par le SDE 09.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal approuve la motion présentée par le Maire

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 1
-----------	------------	----------------	-----------------

ADOPTÉ

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que ci-dessus.

SOUBIES Sébastien
Secrétaire de séance



DEJEAN Jean Paul
Maire de Gabre



Le Maire,

Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 15 janvier 2026 et publiée le 15 janvier 2026